

**REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

N° 2017_267

L'an deux mille dix sept, le douze octobre, à 18h00, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni à ALIXAN, sous la présidence de monsieur Nicolas DARAGON.

Date de convocation du Conseil communautaire : 06/10/2017

Nombre de conseillers : - en exercice : 114 - présents : 82 - votants : 106

OBJET : BUDGET ANNEXE SERVICE MUTUALISÉ RESTAURATION COLLECTIVE 2017 - BUDGET SUPPLÉMENTAIRE

PRESENTS :

BICHON LARROQUE Aurélie, ROMAIN Michel, VIAL Elisabeth, PRELON Patrick, RIPOCHE Bernard, MANTEAUX Nadine, FRECENON Béatrice, ROLLAND Christian, AUDIBERT Geneviève, COLLIGNON Bernard, MENOZZI Gaëtan, MOURIER Marlène, PAILHES Wilfrid, COMBE Claude, PERTUSA Pascal, VIDANA Lysiane, COMTE Jean-François, BELLIER François, BUIS Pierre, FUHRER Gérard, GAUTHIER Christian, BOUIT Séverine, LAGUT Martine, PERNOT Yves, SAILLANT Bernard, ABRIAL Jacques, VITTE Bruno, ROBERT Isabelle, MEURILLON Jean, GUILHERMET Manuel, HORNY Patrice, PELAT Bernard, HOURDOU Philippe, PEYRARD Marylène, VALLON Bernard, SAYN Pierre, GUILLEMINOT Karine, COUSIN Stéphane, BANDE Pascal, CARDI Jean-Pierre, BROT Suzanne, GIRARD Geneviève, TRAPIER Pierre, PASSUELLO Gilles, BOSSAN PICAUD Marie-Josèphe, COLLOREDO BERTRAND Magda, DERLY Bruno, DONGER Denis, JACQUOT Laurent, LABADENS Philippe, ROBERT David, TACHDJIAN Jeanine, DEROUX Gérard, DUC Bernard, BARRY Francis, MASSON Serge, QUET Dominique, BARTHELON Bernard, AGRAIN Françoise, LABRIET Gérard, BRUSCHINI Jean-Jacques, BONNEMAYRE Jacques, BOUCHET Gérard, BRARD Lionel, CHALAL Nacy, CHAUMONT Jean-Luc, DA COSTA FERNANDES Flore, DARAGON Nicolas, JUNG Anne, KOULAKSEZIAN-ROMY Annie, LEONARD Pascale, MAURIN Denis, MOUNIER Françoise, NAKIB-COLOMB Zabida, PAULET Cécile, PONSARD-CHAREYRE Michel, POUTOT Renaud, PUGEAT Véronique, ROYANNEZ Patrick, SOULIGNAC Franck, TENNERONI Annie-Paule, VEYRET Pierre-Jean

ABSENT(S) ayant donné procuration :

Madame NIESON Nathalie a donné pouvoir à monsieur ROLLAND Christian
Monsieur RASCLARD Hervé a donné pouvoir à madame FRECENON Béatrice
Madame GENTIAL Dominique a donné pouvoir à madame MOURIER Marlène
Monsieur KELAGOPIAN Jean-Benoît a donné pouvoir à monsieur COLLIGNON Bernard
Monsieur LARUE Fabrice a donné pouvoir à monsieur DUC Bernard
Madame CHAZAL Françoise a donné pouvoir à monsieur PERNOT Yves
Monsieur BORDAZ Christian a donné pouvoir à monsieur LABRIET Gérard
Monsieur BOURNE Claude a donné pouvoir à monsieur FUHRER Gérard
Monsieur BRUNET Bernard a donné pouvoir à monsieur MEURILLON Jean
Monsieur BIGNON Daniel a donné pouvoir à monsieur BARTHELON Bernard
Monsieur DELOCHE Georges a donné pouvoir à monsieur BELLIER François
Monsieur GROUSSON Daniel a donné pouvoir à madame GIRARD Geneviève
Madame ARNAUD Edwige a donné pouvoir à monsieur LABADENS Philippe
Monsieur ASTIER Franck a donné pouvoir à madame TACHDJIAN Jeanine
Madame BROUSSE-TCHEKEMIAN Nathalie a donné pouvoir à madame BOSSAN PICAUD Marie-Josèphe
Monsieur PIENEK Pierre a donné pouvoir à madame GUILLEMINOT Karine
Madame THORAVAL Marie-Hélène a donné pouvoir à monsieur ROBERT David
Monsieur TROUILLER Luc a donné pouvoir à madame COLLOREDO BERTRAND Magda
Monsieur LUNEL Gérard a donné pouvoir à monsieur CARDI Jean-Pierre
Madame BELLON Hélène a donné pouvoir à monsieur CHAUMONT Jean-Luc
Monsieur DIRATZONIAN-DAUMAS Franck a donné pouvoir à madame PAULET Cécile
Monsieur MONNET Laurent a donné pouvoir à monsieur SOULIGNAC Franck
Monsieur RYCKELYNCK Jean-Baptiste a donné pouvoir à madame TENNERONI Annie-Paule
Madame THIBAUT Anne-Laure a donné pouvoir à madame PUGEAT Véronique

Le budget supplémentaire est équilibré en section de **fonctionnement** à hauteur de **376 025,11 €**.

Le budget supplémentaire est équilibré en section **d'investissement** à hauteur de **148 691,16 €**.

Les évolutions sont dues à la prise en compte de neuf nouveaux adhérents sur le service commun restauration collective ainsi qu'à la prise en compte du déficit antérieur concernant le service mutualisé restauration collective.

Ces dépenses sont équilibrées par la refacturation aux adhérents.

		Dépenses	Recettes
011 - Charges à caractère général	6042 - Achats de prestations de services (autres que terrains à aménager)	2 000,00 €	
	60612 - Energie - Electricité	1 300,00 €	
	60613 - Chauffage urbain	1 200,00 €	
	60623 - Alimentation	284 300,00 €	
	60631 - Fournitures d'entretien	9 300,00 €	
	60632 - Fournitures de petit équipement	4 500,00 €	
	6064 - Fournitures administratives	200,00 €	
	611 - Contrats de prestations de services	5 300,00 €	
	6135 - Locations mobilières	9 300,00 €	
	6156 - Maintenance	3 000,00 €	
	6231 - Annonces et insertions	400,00 €	
012 - Charges de personnel et frais assimilés	6216 - Personnel affecté par le GFP de rattachement	3 893,00 €	
	64111 - Rémunération principale	43 256,00 €	
67 - Charges exceptionnelles	6748 - Autres subventions exceptionnelles	8 076,11 €	
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	70875 - par les communes membres du GFP		365 575,11 €
77 - Produits exceptionnels	7788 - Produits exceptionnels divers		10 450,00 €
Section de Fonctionnement		376 025,11 €	376 025,11 €

		Dépenses	Recettes
204 - Subventions d'équipement versées	2041511 - Biens mobiliers, matériel et études	157 691,16 €	
20 - Immobilisations incorporelles	2031 - Frais d'études	60 000,00 €	
	21735 - Installations générales, agencements, aménagements des constructions	90 000,00 €	
21 - Immobilisations corporelles	2188 - Autres immobilisations corporelles	21 000,00 €	
	1641 - Emprunts en euros		148 691,16 €
16 - Emprunts et dettes assimilées			
Section d'Investissement		148 691,16 €	148 691,16 €

Le Conseil communautaire à :

- Contre : 0 voix
- Abstention : 5 voix
- Pour : 101 voix

DECIDE :

- **d'adopter** le budget supplémentaire du budget annexe Service Mutualisé Restauration Collective 2017 tel que joint à la présente :
 - au titre du fonctionnement 376 025,11 €,
 - au titre de l'investissement 148 691,16 €,
- **d'autoriser et de mandater** le Président ou son représentant, monsieur Christian GAUTHIER, Vice-président, à effectuer toute démarche et signer tous documents de nature à exécuter la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus

Pour extrait certifié conforme
Fait à Valence, le 19 octobre 2017
Le Président,
Par délégation,
Emmanuelle CHAMBARD
Directrice Générale Adjointe

Valence Télémail Adjoint
Rovaltain - Avenue de la gare
BP 10388

Les délibérations peuvent faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux (2) mois à compter de leur transmission au représentant de l'Etat dans le département de leur publication.